

Forum de ce numéro : « **Forum libre** »

Éditorial

Pourquoi les gens ne vont plus voter

Depuis plusieurs années, le taux de participation aux scrutins fédéraux est en constante diminution. En général, moins d'une personne sur deux accomplit son devoir civique. Pourquoi un tel désintéressement ? Les raisons évoquées sont nombreuses : manque de temps pour voter (malgré le fait qu'on peut maintenant voter par correspondance !), trop d'objets proposés à la fois, complexité des questions sur lesquelles le peuple est appelé à se prononcer ou perte de confiance à l'égard des autorités.

Ce dernier argument vient d'être renforcé par la pitoyable attitude de la conseillère d'État vaudoise Valérie Dittli. Cette jeune magistrate (elle a 33 ans) a menti à ses collègues, a pris des décisions qui

n'étaient pas de sa compétence, est poursuivie par plusieurs procédures judiciaires (qui ont déjà coûté plus de 80.000 francs à l'État) et a perdu la confiance du gouvernement et du parlement. De toutes parts, on réclame sa démission et les partis de droite ont déjà fait savoir qu'ils ne la feront pas figurer sur leur liste d'attente lors des prochaines élections cantonales. Seul son parti Le Centre (à l'exception de sa section jeunesse) lui accorde encore sa confiance.

Et pourtant Valérie Dittli se racroche à son poste, considérant qu'elle peut encore être utile à sa fonction. Peut-être aussi – ce qu'elle nie – désire-t-elle terminer la législature pour avoir ainsi droit à une rente à vie (voir article en page 5).

La loi vaudoise est ainsi faite qu'on ne peut pas obliger une conseillère d'État à démissionner. Cette règle est à revoir (de même que les rentes à vie, supprimées dans la plupart des autres cantons) au plus vite car elle contribue à tuer la confiance que les électeur-trices ont en leurs élu-es.

Au passage, il faut aussi regretter la position du parti Le Centre (anciennement parti Démocrate-Chrétien). En soutenant Valérie Dittli contre vents et marées, il prend le risque de perdre sa crédibilité et de se priver d'un électorat pour qui la vérité et la droiture sont des valeurs héritées de leurs racines chrétiennes.

Rémy Cosandey

Espoir

Quand tout s'éteint au fond des plaines
Que le ciel se fait noir comme pierre
Une lueur douce, mais certaine
Naît, timide, au bord de la Terre.
Elle murmure aux cœurs en peine
Qu'après la nuit la vie ramène
Des chants nouveaux, des mains légères.
L'espoir est l'oiseau du matin
Une étoile au creux de la main
Quand l'ombre nous fait ployer
Il suffit d'un souffle, ou d'un rêve
Pour qu'en nos yeux puisse briller
L'éclat du jour qui se relève.

Emilie Salamin-Amar

Faites-nous connaître !

Depuis combien d'années êtes-vous abonné-e ?

« Oh, ça doit bien faire 20 ans, au moins... ou 30, ou 40 ! » direz-vous !

En effet, L'Essor peut se targuer d'avoir des abonné-es fidèles.

Mais saviez-vous qu'il nous faut constamment faire connaître notre journal à environ huit à dix personnes, pour en avoir ensuite **une** qui reste abonnée à long terme ? C'est là notre ratio, à peu près : 1 pour 8.

C'est pourquoi nous comptons sur votre enthousiasme contagieux : envoyez-nous des noms et adresses, pour un abo-découverte **sans frais** de trois numéros, par ce formulaire : journal-lessor.ch/abo

Ou offrez directement des abonnements-cadeaux d'une année, à frs 25.- pour le premier, puis 20.- et 15.- pour les deux suivants, et enfin 10.-, 10.-, 10.- ... dès le 4^{ème}. Pour ce faire, le formulaire est là »»» journal-lessor.ch/cadeau (ou appelez-nous, cf page 12)

Ne pas confondre Israël et communautés juives

Citation : « On attend donc que les Communautés juives du monde et de la Suisse en particulier, dénoncent une loi inique qui jette la honte sur ceux qui l'ont votée. »

(L'Essor n°2, avril 2026, page 10)

Je m'adresse à l'auteur de ces mots issus de l'article non signé intitulé, fort justement d'ailleurs : « Israël : la honte », à qui je pose quelques questions : Est-ce que la Communauté des Orthodoxes suisses dénonce les guerres russes de Poutine en Tchétchénie et en Ukraine ? Est-ce que l'ensemble des Bouddhistes suisses a publiquement manifesté sa réprobation au sujet du traitement infligé aux Ouïghours de Chine ? Est-ce que les diverses assemblées chrétiennes suisses ont dénoncé les boucheries de Musulmans bosniaques ? Reproche-t-on les exterminations nazies aux paroisses luthériennes d'Europe ? Demande-t-on que les mosquées Chiites suisses désavouent les bourreaux Pasdarans de Téhéran ? Les adeptes de toutes religions qui résident en Suisse doivent-ils désormais s'excuser des crimes de leurs coreligionnaires vivant ailleurs sur la planète ?

2

Confondre passeport avec religion semble n'être réservé qu'aux seuls Juifs qui, dans ce bas monde, ne sont qu'à peine 15 millions, comparés aux 2,4 milliards de Chrétiens, ou aux 2 milliards de Musulmans. Le judaïsme est classé dernier des principaux courants religieux, derrière l'hindouisme, le bouddhisme, l'animisme, le sikhisme et même derrière... l'irreligion. Peut-être n'est-ce que cette dernière place du classement qui expose les Juifs à la vulnérabilité et leur vaut un universel rejet ?

Toute personne sensée ne peut qu'être d'accord avec l'article cité... jusqu'à sa dernière phrase. Pour ma part, j'ai dénoncé à de multiples reprises, ici et ailleurs, avant même l'épouvantable bain de sang du 7 octobre, le gouvernement Netanyahu tout comme le Hamas. Nul besoin d'être autre chose qu'un simple citoyen attaché aux valeurs démocratiques pour être horrifié et mortifié devant les crimes de guerre où d'innocentes victimes sont indistinctement assassinées, sans parler de l'aberrante dévastation de cités entières.

Alors, pourquoi faudrait-il que la Communauté juive de Suisse dénonce une loi qui, pour inique qu'elle soit, n'en est pas moins israélienne ? Si dénonciation il y a, elle doit être adressée à qui de droit. Dénoncer un gouvernement ou un État se conçoit aisément, mais attendre de la communauté d'une religion située dans un autre pays de le faire est absurde. Les Juifs suisses, comme les affidés d'autres religions, sont d'abord et

avant tout des citoyens suisses, pas des Israéliens. Les Bouddhistes suisses ne sont pas Chinois pas plus que les Chiites suisses ne sont Iraniens ? La religion reste un choix ou un héritage familial ou culturel, privé, personnel et intime. Ça n'est pas parce qu'il existe des lieux où se rassemblent les pratiquants qu'ils doivent assumer collectivement ce qui se passe dans le reste du monde.

Les Juifs suisses n'approuvent pas tous, loin de là, cette loi barbare. J'en connais qui l'ont dénoncée le jour même de sa scandaleuse adoption que l'on doit à un parlement rongé par une députation coalisée, fascisante et malfaisante, seule responsable de cette déchéance qui entraîne toute une nation – et bien au-delà – vers un funeste destin. Cette législation est plus que condamnable, par les tribunaux et par l'Histoire, comme la plupart des forfaits de ce gouvernement... plusieurs fois condamné. Tout cela ne peut qu'aboutir à l'anéantissement des efforts de paix, ou pire.

Le moment est sombre pour cette région, la honte en effet couvre le Proche-Orient d'un voile opaque pendant que la paix s'évanouit comme les galaxies s'éloignent les unes des autres, de plus en plus vite, irrémédiablement...

Pour ce qui regarde ceux qui approuvent cette vision communautariste, on devrait donc attendre qu'ils dénoncent « collectivement » l'antisémitisme latent, mais profond qui s'y manifeste sous couvert de généreuse « bien-pensance » ? Impensable, n'est-ce pas ? Permettez-moi d'espérer que L'Essor ne publie plus de textes, anonymes ou pas, imprimant dans ses colonnes ce type de propos ineptes et indignes de ce vénérable journal.

Marc Gabriel, L'Auberson

Notre ami Marc Gabriel a raison de dénoncer l'amalgame que nous avons fait entre Israël et Communautés juives. Mais nous avons une excuse : Benjamin Netanyahu dirige une coalition d'extrême-droite qui revendique inlassablement son attachement au judaïsme. Nous en prenons bonne note : la dénonciation des lois iniques votées par le gouvernement israélien appartient à chacun·e individuellement et non aux Communautés juives. – RCy

Féminicide : un crime de plus ?

Tuer une personne est le crime le plus grave prévu par le droit pénal. Ainsi, le code pénal suisse (CPS) définit sept sortes d'homicides, à savoir le **meurtre** (art. 111), soit l'acte consistant à tuer volontairement une personne, l'**assassinat** (art. 112) qui est un meurtre aggravé par une absence particulière de scrupules, un but ou une façon d'agir particulièrement odieux, le **meurtre passionnel** (art. 113) commis sous l'empire d'une émotion violente que les circonstances rendent excusable ou dont l'auteur était au moment de l'acte dans un état de profond désarroi, le **meurtre sur la demande de la victime** (art. 114) dont l'auteur, cédant à un mobile honorable, donne la mort à une personne sur la demande sérieuse et instante de celle-ci, l'**incitation et l'assistance au suicide** (art. 115) dont l'auteur, poussé par un mobile égoïste, incite une personne au suicide ou lui prête assistance en vue du suicide, l'**infanticide** (art. 116), meurtre commis par une mère qui tue son enfant pendant l'accouchement ou alors qu'elle se trouve encore sous l'influence de l'état puerpéral et enfin l'**homicide par négligence** (art. 117) soit le fait de causer la mort d'une personne par négligence, par exemple lors d'un accident de la circulation. Ces diverses infractions contre la vie humaine sont punies de sanctions allant d'une simple peine pécuniaire à une peine privative de liberté à vie.

Le Larousse définit le féminicide comme le meurtre d'une femme ou d'une jeune fille, en raison de son appartenance au sexe féminin. Des mouvements féministes revendiquent son inscription dans le code pénal au motif que ce crime n'est pas suffisamment reconnu par la loi quand bien même il serait en augmentation.

Le cadre juridique figure notamment dans la Convention du Conseil de l'Europe du 11 mai 2011 sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique dite Convention d'Istanbul, en vigueur pour la Suisse depuis le 1er avril 2018 (RS 0.311.35). Les Parties au traité s'obligent à ériger en infractions pénales la violence psychique, physique et sexuelle, le harcèlement, les mariages forcés, les mutilations génitales féminines ainsi que l'avortement et la stérilisation forcés.

La mise en œuvre est complexe. Par exemple, la loi belge du 13 juillet 2023 sur la prévention et la lutte contre les féminicides, les homicides fondés sur le genre et les violences comprend 26 articles où l'on distingue neuf sortes de violences (art. 4 § 1 ch. 6 à 14) et trois espèces de féminicides (art. 4 § 2 ch. 1 à 3).

Vraiment nécessaire ?

Dans un rapport datant du mois de décembre 2021, le Conseil fédéral constate que dans 90% des cas les

homicides au sein d'une relation de couple ont des femmes comme victimes. Il relève que « les représentations de la masculinité fondées sur des rapports de pouvoir, de domination et de possessivité constituent une cause d'homicide à l'encontre des femmes » et il préconise diverses mesures pour prévenir ce genre de crime.

L'introduction dans le code pénal d'une nouvelle infraction permettrait-elle de mieux protéger les femmes ? Il faut ici se souvenir d'un sage principe énoncé à l'article 8 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : *la loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires.*

À cet égard, la lecture de la loi belge susmentionnée laisse songeur. Ainsi, le « féminicide intime » est défini comme « l'homicide intentionnel d'une femme en raison de son genre, commis par un partenaire ou par un membre de la famille au nom de la culture, de la coutume, de la religion, de la tradition ou du prétendu 'honneur' ou pour d'autres motifs ». Or, ce sont là des circonstances dont un tribunal tiendra nécessairement compte lorsqu'il analysera les motifs de l'auteur du crime.

Autre définition, celle du « féminicide indirect », à savoir « l'homicide non intentionnel d'une femme en raison de son genre lorsqu'il s'agit de la mort d'une femme résultant de pratiques qui causent un dommage aux femmes, ou le suicide d'une femme qui résulte :

- soit principalement de violences entre partenaires ou dans un contexte familial ;
- soit principalement de mutilations génitales féminines ;
- soit de violences commises par un tiers. »

Ici encore, de telles circonstances seront toujours examinées par le tribunal chargé de juger l'auteur de l'homicide.

En bref, si tuer une femme parce qu'elle est une femme est certes un féminicide au sens propre du terme, il est douteux qu'il soit nécessaire d'en faire une infraction particulière s'ajoutant à celles qui existent déjà dans la loi pénale. D'autant qu'on ne manquera pas de réclamer, au nom de l'égalité des sexes, l'inscription dans la loi d'un homicide « genré » où c'est un homme qu'on tue parce qu'il est un homme !

Raymond Spira, La Chaux-de-Fonds

Attention à tension et demie

L'attention, que l'on peut aussi définir comme concentration, réflexion, vigilance, application, focalisation... est élément central de l'existence en général : de ses premiers balbutiements jusqu'à ses derniers instants, depuis l'aube des temps des espèces animales et humaines.

Souvent qualifiée de soutenue, sélective, alternée et/ou divisée, elle est question de survie le plus souvent, mais aussi de liens sociaux, adaptations aux nouveautés, à tous niveaux. Pour exemple, on peut observer que les parents passent une bonne partie de leur temps d'éducation à rendre leurs enfants attentifs, à eux-mêmes, aux dangers, aux bonnes manières de faire, aux mille précautions d'usage de tout ce qui les entoure.

Adaptés à l'âge de l'enfant, à ses capacités à s'y adapter, les adultes doivent user d'une attention permanente, et au vu de leurs observations, délicatement lâcher la bride à mesure que les acquis sont intégrés.

Actuellement, avec l'augmentation exponentielle des outils, des productions, des activités potentielles, l'attention prend une place primordiale. Cela n'a évidemment pas échappé à la logique mercantile de notre société. Nouvelle richesse à exploiter intensivement, l'attention est devenue un filon au moins aussi profitable que le pétrole, d'autant plus chère qu'elle commence à manquer sérieusement par la multiplicité de ses exigences.

Notre société devenue technologique, concentrée, débordante d'activités et d'acteurs qui se dispersent dans tous les sens, nous nous retrouvons tous pris dans un tourbillon de courants, d'injonctions, de consignes, de précautions à appliquer à chaque instant. Pas franchement étonnant que les loisirs, les vacances, les techniques de méditation, les lieux de bien-être et autres méthodes de déconnexion se multiplient.

On sent bien que chacun-e se sent obligé-e, souvent sous la contrainte, de suivre le mouvement pour ne pas perdre le rythme, devant faire des choix complexes pour s'assurer un certain équilibre, entre cadences infernales et zone de repos, pour tenter d'éviter de sentir

ses neurones griller...

À cet égard, les dégâts sont déjà bien visibles : les symptômes de TDA, TDAH et autres dysfonctionnements augmentent, les chutes d'énergie, *burn-out*, dépressions à tous les âges explosent, avec son cortège de pannes et de tracas. Rien d'étonnant à cela.

L'attention, la véritable et profonde attention, est bien plus rare qu'on ne l'imagine, même si elle paraît une évidence et que la plupart des êtres humains se targuent d'en user. Regarder, voir réellement. Et écouter, vraiment. Est-ce qu'on sait écouter ? Se regarder ? Elle est à la base de tout échange, de toute relation humaine : l'attention.

— François David

À la maison, la vigilance à soigner ses relations, l'éducation des enfants, le soutien aux anciens, les soins de toutes sortes, les outils numériques sur les bureaux, à la maison, dans la rue, dans les poches, tout n'est que sollicitations facilement dangereuses. Dehors, c'est la circulation toujours plus complexe, le travail systématiquement plus dense, les exigences plus pointues, les délais toujours plus courts.

Si les inquiétudes liées aux agitations et drames internationaux sont bien des sujets d'attentions débilitants, les pressions endogènes sont tout aussi, sinon plus lourdes encore à vivre au quotidien : soucis psychologiques, frustrations, souvent liées à des sentiments de débordements, de qualités qui baissent, de problèmes à régler d'urgence...

Chacun tente à sa manière de se protéger de ce climat anxigène : régime accéléré pour tout faire au plus vite, retrait, rupture, repli plus ou moins stratégique...

Cela crée une multiplication des rythmes qui ajoute un facteur de complexité. Imaginer pouvoir ralentir sans casse sociale, est-ce possible ? Je suis tentée de penser qu'on serait assez nombreux-ses à le souhaiter...

Edith Samba, St-Martin

Question de signatures. *Vous qui lisez L'Essor depuis longtemps, vous savez que nos articles sont le plus souvent signés du nom de l'auteur-e, suivi de sa localité. Mais ce n'est pas toujours le cas, comme le signale la "lettre de lecteur" en page 2. Rappelons donc brièvement les pratiques en vigueur chez nous : 1. Par défaut : les brèves, petits encadrés et courts articles non signés émanent de la Rédaction. 2. Certains articles peuvent être signés d'un prénom seul, d'un pseudonyme, voire d'un nom de plume, de scène ou autre nom d'usage, à la demande de l'auteur-e. Ce fut parfois le cas lorsque l'article traitait de la Corée du Nord, de la Russie où d'un autre État "indélicat", par exemple, ou encore, s'ils avaient écrit dans L'Essor, Michel Colucci eût pu signer Coluche tandis que Iossif Vissarionovitch Djougachvili, né en Géorgie, aurait sûrement préféré signer Joseph Staline ! Il va de soi, cependant, que les auteur-es concerné-es sont connu-es de L'Essor, qui peut répondre à vos demandes, si nécessaire.* — Mario Bélisle

Quelque chose de pourri dans le canton de Vaud

Depuis plusieurs mois, la conseillère d'État vaudoise Valérie Dittli (Le Centre) fait la une des médias. Plusieurs rapports ont signalé des dysfonctionnements au sein du Département des finances, une application douteuse du « Bouclier fiscal »¹, une convention écrite entre Valérie Dittli et Jean-Claude Mathey pour le retrait d'une plainte de ce dernier à l'encontre de la conseillère d'État en échange d'une rémunération de 10.000 francs (rapport sur la Commission foncière rurale) et mandat au même Jean-Claude Mathey pour un ouvrage commandé par l'administration (coût estimé à 30.000 francs).

Par ailleurs, les frais de justice (payés par le canton) pour les diverses procédures en cours s'élèvent à 80.000 francs. Ceci alors qu'au nom du sacro-saint équilibre budgétaire, le Conseil d'État avait lancé un programme d'économies – qui a suscité une mobilisation massive au sein de la fonction publique vaudoise (25.000 manifestant·es lors de la manifestation de décembre 2025²).

Quelle est donc l'origine de cette pétaudière politique ?

Lors des élections cantonales de 2022 (jusqu'ici, si le Grand Conseil était toujours dominé par la droite, la gauche – PS & Verts – était majoritaire au Conseil d'État), afin de prendre le contrôle du gouvernement, les partis de droite – PLR, UDC et Le Centre – ont constitué une « Alliance vaudoise »³. Exercice réussi, le PLR faisant élire trois de ses candidat·es au gouvernement et Valérie Dittli (Le Centre), bien que son parti n'ait aucun·e élu·e au Grand Conseil. Raison sans doute pour laquelle Valérie Dittli participait jusqu'à ses récents déboires aux séances du groupe parlementaire de l'UDC...

Présentement, la crédibilité de Valérie Dittli est sérieusement affectée : au sein du gouvernement vau-

dois, auquel il s'avère qu'elle a menti en dissimulant les conventions avec Jean-Claude Mathey, auprès d'une majorité du Grand Conseil – qui a voté une résolution lui demandant de démissionner – ainsi qu'au sein de son propre parti – dont le comité cantonal persiste à la soutenir « pour l'instant » (aurait dit le défunt président vénézuélien Hugo Chávez) –, mais dont la Jeunesse estime ne plus pouvoir lui faire confiance⁴. Au sein de « l'Alliance vaudoise », les deux autres composantes (PLR et UDC) ne se voient pas faire campagne commune en 2027 avec Valérie Dittli.

Or, il y a des enjeux sérieux : pour « l'Alliance vaudoise », pour qui le maintien d'une liste commune avec le Centre pourrait plomber la majorité de droite au sein du gouvernement ; pour Valérie Dittli, qui pourrait perdre l'octroi d'une retraite à vie, si elle ne terminait pas son mandat ou qu'elle ne se représentait pas en 2027. Raison pour laquelle elle affirme vouloir terminer son mandat et se représenter pour toucher une rente annuelle de 39.000 francs.

Une autre porte de sortie consisterait à porter Valérie Dittli comme candidate aux prochaines élections du Conseil national (qui auront lieu également en 2027). Mais après toutes les péripéties susmentionnées, son élection n'est pas garantie, bien au contraire.

Enfin, il n'existe actuellement pas de procédure pour destituer un·e membre du gouvernement reconnu·e coupable d'un délit ayant fait l'objet d'une condamnation pénale. Une commission du Grand Conseil planche sur l'introduction d'une telle procédure, ce qui prendra vraisemblablement « un certain temps... ».

Hans-Peter Renk, Le Locle

1 Bouclier fiscal: www.pme.ch/invest/bouclier-fiscal-comment-protège-t-il-les-fortunes-en-suisse-romande/jqtzq4s Dans le canton de Vaud, le bouclier fiscal a été mis sur pied par le conseiller d'État Pascal Broulis (PLR), membre du célèbre duo « Malice et Brouillard » (contrepèterie associant Pascal Broulis et Pierre-Yves Maillard, alors membres du gouvernement).

2 Voir à ce propos :

– divers n^{os} du journal **Services Publics** (organe romand du SSP) :

ssp-vpod.ch/site/assets/files/0/64/127/ssp_14_web.pdf et ssp-vpod.ch/site/assets/files/0/64/554/ssp_15_web.pdf

– la revue **Inprecor** (IV^e Internationale), n^o 742 (mars 2026): inprecor.fr/un-vaste-mouvement-de-greves-contre-lausterite

– la page du Marx21 : marx21.ch/vaud-suisse-les-greves-creent-la-solidarite

3 Cette manie d'attribuer une connotation géographique a également sévi dans le canton de Neuchâtel. Comme si la droite avait le monopole de la citoyenneté vaudoise ou neuchâteloise...

4 « Pendant deux ans, on a été vraiment derrière elle, à fermer les yeux sur beaucoup de choses. Ce matin, je me demandais si je n'allais pas démissionner. Parce que ça ne fait pas rêver. (...) Et quel spectacle on donne à la jeunesse ? On a l'air de branquignols. On devrait parler de choses beaucoup plus importantes comme l'écologie, l'économie, les droits humains. » (Charlie Hayot, membre du comité **Les Jeunes du Centre Vaud**). Un autre membre de ce comité, jusqu'ici trésorier, a déjà donné sa démission. Source :

www.rts.ch/info/regions/vaud/2026/article/climat-tendu-chez-les-jeunes-centristes-vaudois-apres-leur-reunion-avec-valerie-dittli-29233443.html

De l'importance des mots

Dans notre société, les mots ont perdu leur signification première pour devenir des vecteurs de propagande, au point où les mots peuvent dire tout et leur contraire.

Les mots ont un sens. Mais avec l'avènement des droites dures et la prise de pouvoir par leurs autocrates installés démocratiquement ou pas, avec la domination de l'économie ultralibérale et du capitalisme conquérant, les mots sont devenus les moyens du pouvoir pour mieux capter le peuple et le faire penser selon les besoins de la clique en place et de le convaincre de suivre les injonctions intéressées sans résistance ni rébellion. Quand les intérêts économiques ou territoriaux sont en jeu, quand les interlocuteur-trices ont d'autres intérêts et objectifs que ceux avoués et que les entretiens se déroulent sans la participation des principales et principaux intéressé-s, les mots n'ont de sens que celui que chaque dirigeant-e veut bien en donner pour que son point de vue soit dominant.

Sécurité veut maintenant dire répression et lois liberticides, escalade militaire et dépenses pour l'armement ; modernité veut maintenant dire l'emprise totale du numérique hégémonique et de l'IA nouvelle maîtresse du monde ; travail veut maintenant dire soumission complète aux besoins d'un capitalisme omniprésent destructeur et basé sur l'excavation et l'exploitation ; amour veut maintenant dire subordination à la hiérarchie et l'acceptation du racisme, de la haine et de la ségrégation ; diplomatie veut maintenant dire arrangements tacites entre les *leaders* (G7) pour l'assise de leur domination et les rapports de force ; paix veut maintenant dire guerre perpétuelle, occupation armée, génocide. Ils prétendent vouloir la paix mais la signification de ce mot est, pour chaque dirigeant-e, conditionnée à sa volonté de réaliser de substantiels gains économiques, principalement à son profit et à celui de ses proches. Ces intervenant-es majeur-es font fi de tous leurs engagements et promesses, ainsi que de toutes les règles et conventions internationales et seules leurs propres interprétations des lois sont valables et ont cours. Peu leur importent les conséquences pour le reste du monde. Ce mot paix est abusivement utilisé pour mieux endormir celles et ceux qu'ils entendent spolier outrageusement. Ils prétendent vouloir négocier mais ces négociations sont conditionnées à leurs intérêts propres et ne peuvent aboutir car les participant-es ne sont pas de bonne foi et n'ont que le profit, le mépris et la domination des adversaires pour seule ambition. Les négociations de paix sont donc vouées à l'échec et potentiellement à de nouveaux conflits, but premier de ces gens. Dans un tel contexte, ce mot paix n'a plus que la signification

qu'ils veulent bien lui donner et perd celle voulue par le peuple, elle prend même l'allure d'un jeu de poker-menteur.

Par exemple, le discours qu'a fait Mark Carney, premier ministre du Canada, lors du dernier WEF démontre bien comment on peut en surface défendre l'environnement mais en réalité sa priorité n'était pas et n'avait jamais été le climat mais les intérêts du secteur financier. Selon John Woodside dans le *National Observer* : « *Un réexamen des interventions les plus marquantes de Carney sur la question ne révèle pas un défenseur du climat soucieux de protéger les populations et la planète. Il met plutôt en lumière un individu doté d'un sens aigu des risques et des opportunités financières.* »

La priorité pour Carney, c'est moins la crise climatique que la « stabilité » du système financier. Il faut donc interpréter les revirements de Carney en matière climatique comme des tentatives de protéger, coûte que coûte, les intérêts des banques, des gestionnaires d'actifs et autres acteur-rices financier-ères qui, avec la réélection de Trump et l'abandon de politiques climatiques ambitieuses, ont remis le risque climatique au placard.

Comme le résume Lucie Pinson, fondatrice et directrice de l'ONG « *Reclaim Finance* », en parlant de Carney et de ses efforts de mise du climat à l'agenda des institutions financières : « *ils visaient à protéger la finance contre les conséquences du dérèglement climatique, pas à empêcher la finance de l'aggraver.* »

Contrairement à ce qu'affirment certain-es observateur-trices et spécialistes de la géopolitique contemporaine du climat, la sourde pression de la crise climatique ne s'est pas substituée à la sourde pression des rapports économiques et à la quête de profits à tout prix. Dit autrement, ce qui « passionne » Carney, c'est moins le changement climatique que la défense des intérêts de la finance.

En résumé, les mots ont été tordus et dénaturés, non pas pour améliorer le monde ou changer ses tendances mais pour satisfaire les besoins et asseoir encore plus fermement les pouvoirs en place. Cette verbalisation a atteint son paroxysme et les mots n'ont plus leur signification communément acceptée pour le plus grand malheur de nous toutes et tous et pour le bénéfice des quelques-un-es qui se sont hissés aux sommets du pouvoir justement en interprétant les mots à leur guise.

Georges Tafelmacher, Pully
(libre penseur)

N.B. Mon article se veut une introduction au forum de L'Essor n°4 (d'août 2026) concernant la désinformation.

Capoeira – cet art martial humaniste

Un art martial... dans L'Essor ?! Eh bien, pourquoi pas... J'ai découvert la capoeira il y a moins de deux ans et les valeurs que j'y ai trouvées m'ont dès le départ fait penser à votre journal ! J'ai donc eu envie de vous la faire connaître.

La capoeira est née au Brésil à l'époque de l'esclavage. Elle est certainement issue de plusieurs traditions africaines qui s'y sont rencontrées, mais aussi et surtout d'une nécessité : se cacher. Les esclaves n'avaient évidemment pas le droit de s'entraîner au combat. Ils y ont donc mélangé des éléments de danse qui leur servaient de camouflage lorsque les maîtres s'approchaient. La musique et les chants sont également omniprésents dans la tradition de la capoeira.

Est-ce une danse ou un combat ? Dans la capoeira, les deux sont intimement liés. Dans la pratique, on n'utilise aucun de ces deux mots. On utilise le mot « jeu » (*jogo* en portugais). Et on joue avec un-e partenaire, comme dans le monde de la danse. Pas contre un-e adversaire.

Aujourd'hui, la capoeira est enseignée dans beaucoup de pays du monde. Dans nombre de ces groupes on valorise le plaisir de jouer ensemble plutôt que la compétition. À la fin d'un jeu, il n'y a pas de gagnant-e ni de perdant-e. On ne compte pas les points, il n'y a pas d'arbitre. Les jeux s'enchaînent de façon fluide au centre d'un cercle formé par les autres participant-es, qui chantent et frappent dans les mains. Les instruments donnent ainsi la cadence et chacun-e y met tout son cœur. Participer à un cercle de capoeira peut être très prenant... et c'est en tout cas un dépaysement !

L'enseignement y est différent de ce que je connais-

sais dans d'autres domaines. Chacun-e est encouragé-e à progresser selon ses capacités. On ne fera pas tous le coup de pied à la même hauteur, ni les acrobaties de la même manière, mais c'est OK. Il y a des techniques,



mais pas un modèle unique. Chacun-e va évoluer à sa façon, selon sa personnalité et ses possibilités.

Les cours sont bien entendu ouverts à toutes et tous. La diversité y est vue comme une richesse et le respect de chacun-e y est une valeur fondamentale : nous sommes porteurs de l'héritage des esclaves, comment pourrait-il en être autrement ?

Les chants de capoeira sont très nombreux et variés. Leur apprentissage permet de transmettre l'histoire et la culture de cet art. Un-e bon-ne professeur-e de capoeira en abordera tous les aspects. C'est bien sûr une richesse, mais encore une condition indispensable pour éviter l'appropriation culturelle.

Voilà donc pour ma part ce que j'ai découvert dans la capoeira, sans prétendre vous la présenter de manière exhaustive : respect, humanisme, culture, musique, en plus du mouvement, bien sûr, et d'une bonne humeur toute brésilienne !

Castanha, élève de capoeira
(depuis près de deux ans) du
groupe **C.T.E.** (VD, NE)

*Capoeira dos bons amigos
Capoeira do coração
Capoeira do resto do mundo
Somos todos irmãos*

*Capoeira des bons amis
Capoeira du cœur
Capoeira du reste du monde
Nous sommes tous frères*

– Chant de capoeira

En Suisse romande, on peut trouver des cours de capoeira dans tous les cantons, donnés par plus de vingt groupes différents, de Chancy à Fribourg et de Venthône à Delémont !

On peut faire un apprentissage et devenir conseiller·ère fédéral·e...

On peut faire un apprentissage et devenir conseiller·ère fédéral·e, on peut faire un apprentissage puis un *technicum* et devenir professeur·e à l'École Polytechnique EPFZ, on peut collectionner des données sur les chouettes effraies pendant 40 ans et devenir professeur·e à l'Université de Lausanne.

L'enseignement en Suisse est affaire des cantons, mais le niveau universitaire est géré par la Confédération. Les règles d'accès sont strictes, la voie est balisée, un doctorat est nécessaire pour enseigner dans une haute école, et l'habitude veut que le doctorant passe par un lycée, l'obtention d'un baccalauréat puis un certain nombre de semestres dans une université. Mais il existe des exceptions, des personnes exceptionnelles dont les mérites bouleversent ce chemin et leur donnent accès à des postes élevés. Et c'est très bien ainsi. Vous connaissez sûrement le cas de Willi Ritschard, je vais vous en présenter deux autres. Mais avant cela, petit résumé de sa carrière, pour ceux et celles qui ne l'ont pas connu :

8

Willi Ritschard

Né en 1918, mort en 1983, il est socialiste soleurois. Il fait un apprentissage de monteur en chauffage. Il est tout d'abord secrétaire de la section soleuroise de la Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment, il devient conseiller national puis conseiller d'État à Soleure. En 1973 il est élu conseiller fédéral au premier tour avec 123 voix, charge qu'il exerce de 1974 à 1983. Il est le seul conseiller fédéral jusqu'à aujourd'hui issu de la classe ouvrière. Cf Wikipédia : [Willi Ritschard](#).

Markus Rieder

Il vient de Winterthour. Il a fait un apprentissage puis un *technicum*. Son centre d'intérêt, ce sont les trains, et particulièrement les lignes à voie étroite et transfrontalières. Il a écrit un rapport détaillé sur la ligne du Val Venosta en Italie du Nord, un autre très complet sur la liaison La Chaux-de-Fonds – Morteau et un autre de 150 pages sur le Régional, la ligne Le Locle – Les Brenets. Il a fondé et dirigé le Centre de Compétence Trafic Régional Rieder (CCRR). Il a fini par être professeur à l'École Polytechnique EPFZ. Il est mort d'un cancer en 2020 à l'âge de 57 ans. Les documents cités (*ses rapports*) peuvent être obtenus auprès de **L'Essor**.

Alexandre Roulin

Né à Payerne, il a commencé à s'intéresser aux oiseaux à l'âge de dix ans et s'est vite spécialisé sur les chouettes effraies également nommées chouettes des clochers (*tyto alba*). Observations, mesures, recherches, voyages pour visiter des musées qui possèdent des spécimens empaillés, poses de nichoirs, recensements et statistiques, voilà où brille Roulin. Il est plutôt au haut d'une échelle que dans un laboratoire, quoique défaire une pelote de réjection ne le rebute pas, car cela lui apporte une masse d'informations.

Études sur le tard, doctorat, et le voilà professeur à l'Université de Lausanne. Il vient de sortir un livre passionnant sur ses recherches, ses aventures et sur les mœurs de son rapace nocturne: « **Ma vie de chouette** » avec Christine Mohr, professeure de psychologie à l'École Polytechnique EPFZ (Éditions la Salamandre, 2024).

Les médias se sont intéressés à lui et à sa passion, entre autres la *Télé Romande*, dans son émission « Passe-moi les jumelles » ou *la Salamandre* dans « La Minute Nature » sur Youtube. Cf Wikipédia : Alexandre Roulin.

« *Tout est possible quand la passion anime* » affirme Alexandre Roulin. J'ajouterais : il faut que cette passion soit soutenue par une grande énergie et un travail efficace, couplés à une rigueur scientifique parfaite.

Mireille Grosjean-Robert,
La Chaux-de-Fonds

Une interview de Maria Biedrawa

Notre fidèle lecteur *Pierre-Ami Béguin*, de Birmensdorf, a réalisé une interview de madame Biedrawa, spécialisée dans le travail de réconciliation par des méthodes non-violentes, en particulier en Afrique et dans les Balkans, après le conflit des années '90. L'entretien est fort intéressant, mais il y a un *hic* : il compte **19.000** caractères. C'est-à-dire quatre pleines pages de L'Essor !

Ne voulant pas renoncer à partager avec vous cet entretien, nous avons fait le choix de le publier sur notre site web, où vous pourrez le lire en intégralité. Vous le trouverez là :

www.journal-lessor.ch/maria

– *Merci, Pierre-Ami !*

Coup de patte

Vous avez dit mafia ?

De nos jours, le monde fonctionne selon les « bons principes » du crime dit organisé. Le plus surprenant n'est pas tant l'avènement de dirigeants aux méthodes mafieuses – certains de ces « *Capo di familia* » ont même été choisis et élus démocratiquement, comme le fut jadis A. H. – mais bien, la servilité dégradante avec laquelle les autres dirigeants se sont aplatis devant ces gangsters, parfois incultes, souvent aussi cupides que vulgaires et grossiers.

On est frappé par les similitudes – et quelques différences – entre Trump et le chancelier. Avant d'être élu, A. H. avait déjà pondu *Mein Kampf*, le peuple savait donc de quel bois il se chauffait. Les Américains eux, avaient le choix entre une magistrate honorablement connue et un promoteur immobilier corrompu, beaucoup moins honorable suite à d'innombrables « dérapages », dont quelques retentissantes faillites. Ils savaient de quoi il était (in)capable, cependant il s'est quand même trouvé une majorité pour le remettre là où jamais il n'aurait dû se réinstaller. Face à l'histoire, ça restera sans doute une anomalie, mais aux yeux de bon nombre d'entre nous, ça demeurera un insondable mystère.

Les nazis avaient pris le pouvoir dans un pays étranglé par l'injuste et vengeur *Traité de Versailles*, favorisant ainsi l'avènement d'un effrayant nationalisme, flanqué d'un culte quasi messianique du chef et voué à la grandeur millénariste d'un *Reich* fantasmé. Trump, lui, dirige une nation surpuissante, dont les arrogants stratagèmes se répandent depuis plus d'un siècle sur la planète dans le sillage du roi dollar. On a beau se souvenir de la *Doctrine Monroe*, on n'oublie pas ses effets pervers.

À l'instar du chef nazi, Trump et ses copains « apprentis dictateurs » pratiquent le mensonge d'État, essaient et parviennent à établir des « vérités » alternatives, utilisent le chantage et font à l'échelle de la planète ce qu'Al Capone faisait à Chicago. Autrement dit, Donald extorque et rackette, grâce entre autres, il faut le dire, à son grand ami Vlad le tsar de toutes les Russies, qui veut anéantir les démocraties européennes pendant que le bouffon de Mar-a-Lago menace de retirer son soutien à ses alliés, avec une caisse à outils contenant pêle-mêle : tarifs douaniers exorbitants, contraintes d'achat d'armements *yankees*, interdictions de régenter, même modérément, les géants de l'informatique et d'internet. Etc. (Et dire que le WEB a été inventé au CERN, à Genève).

De la mafia sicilo-américaine, aux mafias russe, bulgare, serbe, turque, corse, polonaise, marocaine, albanaise et israélienne, toute la « *Cosa nostra* » devrait racketter ces imitateurs au titre des droits d'auteur. Car tous condamnent l'internationalisme, la démocratie, les tribunaux, la presse, la science, la culture, les universités, l'aide sociale et la gauche en général et en particulier. Tous pervertissent sans vergogne leurs propres pays, n'hésitant pas à en détourner les lois et les constitutions. Cerise sur le gâteau, tous oppriment leurs minorités ethniques, sociales, raciales, religieuses, sexuelles. Bref, tout ce qui, à leurs yeux, menace l'autorité du mâle blanc.

Vous, je ne sais pas, mais pour moi, ça commence à faire beaucoup, un peu beaucoup trop même !

(Écrit le 22 novembre 2025, garanti sans apport de l'IA) Marc Gabriel

Coup de griffe

Ormuz, pourquoi tant de haine ?

Concernant la situation alarmante dans le monde au sujet du blocage du détroit d'Ormuz, on aurait pu croire à une coalition internationale pour sauver l'économie mondiale. Eh bien non ! Si l'on écoute de manière attentive ce qui se dit sur les ondes ou ce qui s'écrit dans la presse, on se rend compte aisément que l'on n'est pas du tout dans ce registre-là. Les pays Occidentaux, et plus particulièrement l'Europe se sont mis dans la peau d'un comptable.

De redoutables observateurs passent leur temps à compter à combien se montent les dépenses militaires américaines. On additionne le nombre de fusées, de missiles utilisés depuis le 28 février dernier. En 10 jours, le gouvernement américain a déjà dépensé l'équivalent du budget militaire français. Et alors, de quoi j'me mêle ? Chaque pays est en droit de griller ses cartouches comme il l'entend.

Sur toutes les ondes, sur tous les médias on ne parle que de la flambee du cours du pétrole. En fait, c'est la seule préoccupation des gouvernements et par conséquent des populations de cette entité européenne. Mais qui se soucie du peuple iranien qui depuis 47 ans vit sous le joug de ses dirigeants ? Personne ! Pire, on peut lire ou entendre ici ou là que certains dirigeants préféreraient négocier avec certains des chefs de l'État Islamique. Ah oui ? Sur le dos de quoi ? Au détriment de qui ? D'une population qui n'en peut plus et qui appelle à l'aide. Faut-il répondre à leur demande ? Je pense que oui.

Mais surtout, vous, les 27 pays de la communauté européenne cessez de crier au loup en invoquant le droit international. Faudrait-il abandonner à son triste sort un peuple qui a soif de liberté ? Au nom de qui, de quoi ? Du pétrole ? Au nom du profit commercial ? Ce genre d'arrangement boiteux risque bien de se retourner contre l'Occident tout entier, tôt ou tard. Et comme j'aime à le répéter, pourquoi attendre d'avoir la tête dans le mur pour se réveiller ?

En réalité si l'Europe s'inquiète tant des dépenses militaires américaines en Iran, c'est qu'elle doit craindre qu'en cas d'attaque inopinée de je ne sais quel pays, les États-Unis risqueraient bien de manquer d'armes et donc ne viendraient pas à son secours pour la défendre.

(Écrit le 6 avril 2026, garanti sans apport de l'IA) Emilie Salamin-Amar

Trafic maritime dans le Déroit, « avant » la guerre. (© 2026 Alamy images).



Fragilité financière des travailleur·euses suisses et point aveugle

Le journal **24 heures** consacre une page à la fragilité économique d'une famille dont les deux parents universitaires travaillent et gagnent... 12.600 francs par mois !

Que dire de tous les très nombreux autres travailleur·euses qui gagnent infiniment moins ? Et notre gouvernement vaudois propose ce qu'il appelle un contre-projet à l'initiative visant l'introduction d'un salaire minimum. Habituellement, les contre-projets visent à aller dans la même direction que l'initiative. Ici il vise expressément à aller contre, en faisant primer les conventions collectives de travail.

C'est presque du cynisme, même si madame Moret prétend viser le même but. Pourquoi nos États modernes ne peuvent-ils plus assumer leurs tâches indispensables ? Pourquoi tant de familles sont-elles à ce point tombées dans la pauvreté ou pour le moins

dans l'impossibilité de faire face à la moindre facture extraordinaire, incapables de constituer le moindre patrimoine ? Au bouclage de leurs comptes annuels, les entreprises distribuent d'énormes dividendes. Peu de personnes en sont conscientes.

Un devoir prioritaire : veiller à rétablir un peu de justice dans la répartition de la richesse créée par l'effort de toutes et tous. Ce ripage viré depuis les salaires vers les dividendes était appelé par *le Monde diplomatique*, il y a déjà 30 ans, de « point aveugle ». Ces dividendes ? Ceux versés en Suisse ont augmenté de 541% en 30 ans, soit 49 milliards en 2024. Allemagne 51,7, France 68,8, Royaume-Uni 90,6, États-Unis 651. Donc, plus grand-chose pour financer les services publics ou pour payer des salaires décents. Il va enfin falloir y réfléchir.

Pierre Aguet, Vevey
Ancien conseiller national

Cum laude

Le professeur a terminé son réquisitoire en donnant à la doctorante une note assortie d'un prix que les non-latinistes n'ont pas compris. Je suis de ces personnes-là et donc, épingler dans ma mémoire ces mots inconnus devint une obligation afin d'apprécier la récompense à sa juste valeur. En effet, il me fut facile d'interroger Google en rentrant chez moi.

« **Cum laude** » est une locution latine signifiant « avec louange » ou « avec honneur », utilisée pour distinguer les étudiant·es diplômé·es de l'enseignement supérieur (principalement aux États-Unis, mais aussi en Europe) ayant obtenu des résultats académiques supérieurs.

C'est le premier niveau de distinction, mais *magna* ou *summa* peut aussi précéder l'expression.

Lequel de ces adjectifs, *magna* ou *summa*, précédait le *cum laude* de la doctorante du jour qui a une grande place dans mon cœur ?

Parmi les locutions latines marquant honneur et respect m'est aussi venue à l'esprit *honoris causa* qui désigne un titre universitaire, le plus souvent un doctorat, décerné à titre honorifique à une personnalité éminente sans que celle-ci ait à remplir les exigences académiques habituelles (examens, thèse). On parle alors d'un « docteur *honoris causa* ».

Ce titre conféré par les universités récompense des personnalités (souvent étrangères) pour des services

rendus aux sciences, aux arts, à la culture ou à l'université elle-même. Cette reconnaissance souligne un parcours exceptionnel, des travaux remarquables ou un engagement exemplaire. Créé en 1918, le titre de Docteur *honoris causa* est donc une prestigieuse distinction décernée par les universités.

Merci Google ! Et merci à la vie de m'avoir construite curieuse.

Pierrette Kirchner-Zufferey
Monthey

Une initiative contre les F-35

On le sait : l'achat par l'armée suisse des avions américains F-35 coûtera beaucoup plus que les six milliards de francs votés par le peuple. Le Conseil fédéral a donc proposé d'acheter moins d'appareils, afin de respecter ainsi la volonté populaire.

Un groupe de citoyen·es, emmené par le réalisateur neuchâtelois Daniel Künzi, a décidé de lancer une initiative contre cet achat. Si les 100.000 signatures nécessaires sont réunies, le peuple se prononcera.

Il sera malheureusement trop tard car, au moment du vote, il est probable que les F-35 seront déjà livrés !

— Réd.

NÉE UN 29 FÉVRIER

Emilie Salamin-Amar, Planète Lilou, 2026

À travers ses rêves et ses cauchemars, l'auteure, la *Reine des rêveuses utopiques*, nous livre un récit plein de mystères. Comment expliquer et comprendre l'inexplicable quand il s'agit de songes ?

Suite à une nuit mouvementée, blessée probablement en chutant de son lit, elle se trouve aux urgences par ses propres moyens. Plusieurs blouses blanches et divers spécialistes l'interrogent sur l'événement. S'agit-il d'une agression ? D'un malaise ? D'une crise de somnambulisme ?

Aucun indice, aucun souvenir.

« On me demande de raconter mes rêves, et je réalise que le récit de ceux-ci a l'air de passionner les médecins ». Une vie défile dans les méandres oniriques, de vieilles blessures, un lourd fardeau « *telles des valises remplies à craquer* » de son passé. Aussi l'amour vient s'inviter dans *Une parcelle d'infinitude*, souvenir aimant d'un être qui vit toujours en son cœur.

Les cauchemars sont aussi contés, la narratrice a même le don de savoir réparer son squelette toute seule après avoir perdu un « os »... Car tout est possible lorsque l'on est natif du 29 février !

Face à sa réalité, à ce monde où naissent les rêves, au fil de la vie passée et présente, elle retrouve sa propre version, apaisée et prête à embrasser ses envies *De l'autre côté du miroir*.

En déambulant dans son univers onirique, l'auteure parle et écrit à des ombres. Et seule cette écriture-là répare et guérit ce qu'une vie meurtrit. Une biographie romancée attachante par son style original *Pour l'amour du Verbe*.

— Gloria Barbezat

LA MENACE ATLANTE

Série de la bande dessinée « Blake et Mortimer », 2026

11

Edgar P. Jacobs est mort depuis longtemps (1987) mais les personnages qu'il a créés lui ont survécu. C'est ainsi que, grâce à Yves Sente et Peter van Dongen, vient de paraître le trente-troisième album de la bande dessinée relatant les aventures de Francis Blake et Philip Mortimer. Le premier est le directeur du MI5 (service britannique de contre-espionnage) et le second est un spécialiste de physique nucléaire.

Le dernier album sorti est une suite de l'album « *Énigme de l'Atlantique* ». Dans la mer du Nord se produisent de terribles phénomènes qui provoquent de gigantesques tsunamis. Les deux héros de l'histoire sont capturés par un rebelle atlante et il leur faudra toute leur force et leur ruse pour éviter une terrible catastrophe.

À mi-chemin entre la vérité historique et la science-fiction, cette bande dessinée est passionnante. L'histoire est bien construite, les dialogues sont enrichissants, les traits des personnages soignés et les couleurs bien nettes. En un mot, l'album se lit avec plaisir et on attend impatiemment le prochain.

Laissons le dernier mot au capitaine Blake : « *Que la Grande-Bretagne demeure longtemps un phare pour les nations démocratiques d'Europe, du monde... et jusqu'au-delà de notre galaxie !* »

— Rémy Cosandey

Cher-ères ami-es, que lisez-vous ? À part L'Essor, bien entendu !

Pas vraiment la place ici pour une troisième note de lecture... Mais suffisamment toutefois pour vous inviter à partager les vôtres, de lectures ! Vous le savez, L'ESSOR est un journal participatif. En plus de nous envoyer des **articles** (sur les thèmes des forums proposés ou en « forum libre ») sachez que nous aimerions aussi beaucoup publier **VOS** notes de lecture. N'allez pas nous dire que vous ne lisez jamais rien d'intéressant !?

Et pendant qu'on y est : les « *Bonnes nouvelles* » de votre canton nous intéressent aussi, pour la page suivante. Nous recherchons toujours un-e correspondant-e pour nous fournir UNE bonne nouvelle par numéro, pour les cantons de Vaud, Genève et Fribourg.

Annoncez-vous !

— La Rédaction

Les "60+" ont la parole (canton du Valais)

Le Valais lance son quatrième appel à projets intitulé « **Les Générations 60+ au cœur des projets** ». L'appel est ouvert jusqu'au 31 août 2026. Il vise à soutenir des projets imaginés et développés avec les personnes de 60 ans et plus, afin de valoriser leur engagement, leurs compétences et leur participation à la vie sociale.

Source : *Pierrette Kirchner*
www.vs.ch/web/sas/generations-60plus

Des villes éponges (à Genève... et ailleurs)

Face aux vagues de chaleur et aux pluies intenses, un concept né en Chine transforme les zones urbaines. Plusieurs villes suisses s'en inspirent déjà avec des projets concrets.

Les villes sont imperméables en raison du bitume, du béton et des pavés qui dominent le paysage urbain. En été, ces surfaces emmagasinent la chaleur comme un four. Puis, en cas de fortes précipitations, l'eau qui ne peut s'infiltrer dans le sol se déverse dans les égouts, qui finissent par être saturés.

Le principe de ville-éponge permet de relever ce double défi. Il consiste à rétablir le cycle naturel de l'eau en milieu urbain. Il y a plein de manières d'y parvenir et certaines villes commencent à s'y mettre sérieusement.

Source : *Tribune de Genève*, 2 juin 2026

Vivre avec un handicap (Canton de Vaud, EPFL)

Des inventions sur mesure pour alléger la vie des personnes handicapées. À l'EPFL, six équipes ont élaboré des solutions innovantes pour les personnes en situation de handicap lors d'un hackathon.

Par une approche collaborative centrée sur l'accessibilité et marquée par l'utilisation d'outils numériques comme les imprimantes 3D, les participant·es ont développé diverses solutions innovantes.

Source : *24 Heures*

Manger plus local ? (Porrentruy, Jura)

On veut croire qu'en Suisse, le peuple a toujours (supposément) le dernier mot. Mais qui l'eût cru ? Une pétition contre l'implantation d'un *McDonald's* à Porrentruy vient d'être lancée !

Le document relayé sur les réseaux sociaux demande à reconsidérer le projet et à soutenir les commerces et restaurants locaux, plutôt qu'une chaîne américaine.

Source : *Le Quotidien jurassien*

Qualité de l'eau (en Valais)

En Suisse, 50% des ménages ont une Eau calcaire.

Heureusement, l'État améliore constamment ses prestations en la matière. Dans sa série de documents « Stratégie EAU », le Valais vient de publier en ce début juin la brochure *Le lac Léman, face à la transition climatique*.

Par ailleurs, si vous êtes propriétaire, sachez qu'une entreprise du canton propose une analyse personnalisée, gratuite et sans engagement de votre eau, à domicile.

Source : *Pierrette Kirchner*
cf www.vs.ch/web/strategie-eau
et www.culligan.ch

L'apiculture en fête (Fribourg)

Une grande manifestation aura lieu à *Forum Fribourg* le dimanche 13 septembre 2026. C'est la Société romande d'apiculture qui vous invite à venir fêter avec elle ses 150 ans ! De nombreuses activités et animations vous y seront proposées. Ça va faire le buzzzzz !

Source : *abeilles.ch*

Correspondante « Bonnes nouvelles » pour le Valais : *Pierrette Kirchner-Zufferey*.

Vous vous tenez au courant de la vie associative locale de votre canton... sans avoir envie d'écrire de longs articles ? Contribuez à **L'Essor** en nous dénichant une ou deux bonne(s) nouvelle(s) tous les deux mois...

Écrivez-nous !

En savoir plus...
Tous les liens web pour en savoir plus sont regroupés sur notre page web » » » »



Prochain numéro de **L'Essor** n° 4 / août 2026

« Résister à la désinformation »

Avec la multiplication des informations fallacieuses sur tous les réseaux, il est de plus en plus difficile d'éviter les pièges que nous tendent des sources invérifiables. Comment s'en défendre ? À quoi être attentif·ve ?

Contribuez à ce forum en envoyant votre texte d'ici au **20 juillet**, au plus tard, à notre adresse :

Le n° ultérieur sera un « *forum libre* ». Date limite : **20 sept.**

Notre forum de décembre : « *La Créativité* », l'une des valeurs de notre charte. Date limite : **15 nov.**

Envoyez-nous vos contributions rédactionnelles à :

redaction@journal-lessor.ch

Envie de participer à notre Rédaction d'une manière plus régulière ? Consultez aussi notre page : **www.journal-lessor.ch/redaction**

L'Essor

Journal indépendant travaillant au rapprochement entre les humains et à leur compréhension réciproque.

IMPRESSUM

Équipe de rédaction : Rémy Cosandey (*rédacteur responsable*), Renée Hachem-Béguin, Pjotr Haggenjos, Luc Nirina Ramoni, Edith Samba.

Contact et articles : **redaction@journal-lessor.ch**

Intéressé·e à rejoindre l'équipe du Journal ? Contactez-nous.

Comité de l'association : Mario Bélisle (prés.), Luc Nirina Ramoni (v.-p.), Rémy Cosandey, Daniel Jeanneret, Edith Samba, Pjotr Haggenjos, Frédérique Steiger, Renée Hachem-Béguin, Françoise Devillaz.

Administration : Tunnels 16, 2300 La Chaux-de-Fonds
et abonnements **info@journal-lessor.ch**
& retours 076 425 48 10

Pour s'abonner, versez : CHF 36.– l'an (pour six numéros) au compte PostFinance IBAN >> **CH 97 0900 0000 1200 2620 0**

Site web : **www.journal-lessor.ch**
I.S.S.N. **ISSN 1023-5663**

Mise en page : Journal L'Essor, MBE
Impression : Imprimerie Monney Services SNC